

Saviez-vous qu'il existe une aide financière pour la transition de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique ?



Émilie Filion, étudiante en agronomie, MAPAQ, centre de services de Saint-Hilarion

En collaboration avec Diane Allard, M.Sc., agronome, MAPAQ, Direction régionale de la Capitale-Nationale

Crédit photo : Éric Labonté, MAPAQ

Que vous soyez en production végétale ou en production animale, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est là pour vous soutenir financièrement lors de votre transition vers l'agriculture biologique. Si vous envisagez de prendre ce virage vert, renseignez-vous dès maintenant auprès de votre agronome sur le programme [Appui pour la conversion à l'agriculture biologique](#). Vous avez jusqu'au 31 mars 2022 pour vous inscrire.



Crédit photo : Éric Labonté, MAPAQ

Qu'est-ce que l'agriculture biologique?

L'agriculture biologique est un mode de production axé sur le respect de l'environnement, le maintien de la biodiversité et le respect des cycles naturels, tout en favorisant le recyclage et l'utilisation de ressources renouvelables. Les exploitants des entreprises certifiées biologiques priorisent le bien-être et la santé animale et évitent l'utilisation de pesticides, d'engrais chimiques de synthèse, d'organismes génétiquement modifiés (OGM), d'antibiotiques, d'hormones de croissance ou d'agents de conservation chimiques. Si la transition vers le biologique vous intéresse et que vous performez déjà dans la production conventionnelle, le programme d'aide financière [Appui pour la conversion à l'agriculture biologique](#) pourrait vous être fort utile.

Description du programme

L'objectif général du programme est très simple : augmenter l'offre de produits biologiques en favorisant la transition des activités agricoles non biologiques vers le biologique. Ce programme se divise en 2 volets :

- Le volet 1 consiste à soutenir les entreprises qui contribuent à l'augmentation de l'offre de produits agricoles biologiques par la conversion d'unités de production végétale, acéricole et apicole au mode de production biologique.
- Le volet 2 vise à soutenir les entreprises qui construisent ou modifient des installations d'élevage afin qu'elles soient conformes aux normes biologiques.

Êtes-vous admissible?

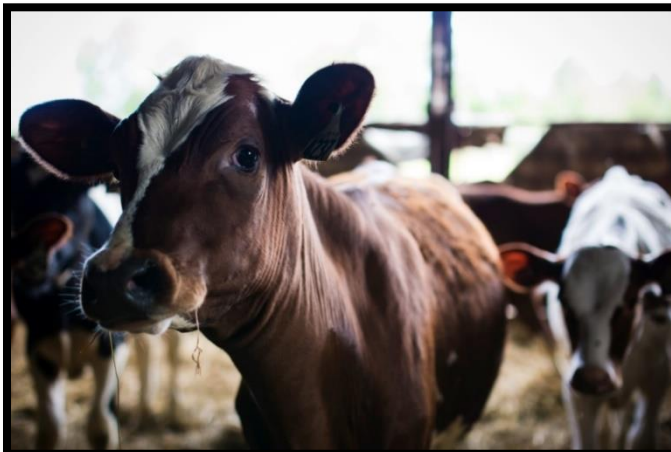
Les entreprises qui démarrent en production biologique, qui sont en conversion vers le biologique ou qui adhèrent déjà à ce type d'agriculture, mais qui veulent augmenter leur unité de production ou construire ou modifier des installations pour les rendre conformes aux normes du biologique **sont admissibles au programme**. Il est toutefois important qu'il n'y ait pas eu abandon de la certification biologique lors des cinq dernières années.

Aide financière

Une même entreprise peut obtenir une aide financière maximale de 40 000 \$ pour les deux volets réunis, soit 20 000 \$ pour chacun des volets.

Pour une transition réussie

Pour réussir votre transition, il y a trois étapes à suivre : investiguer, se renseigner et décider de se lancer. Vous devez, avant toute chose, faire des recherches sur les défis, sur les enjeux de la production biologique et sur les marchés potentiels. Vous pouvez visiter, aux besoins, des entreprises déjà biologiques. Il est aussi primordial de se créer un réseau d'entraide afin d'être bien accompagné. Si vous ne savez pas par où commencer, visitez le site [Réseau Bio](#), [l'Agenda Bio](#), ou adhérez à des sites d'échanges sur les réseaux sociaux. Vous pouvez ensuite commencer votre



Une fois

q votre transition.

q Crédit photo : Éric Labonté, MAPAQ

vous avez

entamé votre transition vers l'agriculture biologique, vous pourrez remplir votre demande d'aide financière. Lors de cette étape, il faudra sélectionner un organisme de certification, s'assurer de respecter toutes les exigences et se soumettre à une inspection des lieux.

Finalement, vous serez prêt à apprivoiser votre nouveau mode de production. Vous devrez alors faire vos propres essais et évaluer l'impact économique. Des formations, des conseillers adéquats et une planification complète sont des atouts indispensables afin de réussir votre transition.

Déposer une demande

Vous êtes motivés par cette démarche et vous êtes convaincus que la production biologique est pour vous? Ne tardez plus et consultez votre agronome afin de vérifier votre admissibilité au programme. Si c'est le cas, déposez une demande au bureau régional du MAPAQ. Pour davantage d'information, consulter le site internet (www.mapaq.gouv.qc.ca). Vous y trouverez l'ensemble des conditions à respecter.

VirageBio. Réussir ma transition. CRAAQ.